

MISSION LOCALE TECHNOWEST MERIGNAC MOBILISATION POUR LES LIBERTES SYNDICALES

Mission Locale Mérignac : on bafoue les libertés d'expression et d'opinion

Toyfia, Céline, Zülbiya, Loïc et Guillaume, 5 salariés, tous syndiqués à la CGT (dont 4 élus au CSE) sont convoqués le 24 septembre prochain au Tribunal Correctionnel de Bordeaux pour diffamation. Dans les faits, ils n'ont fait qu'essayer d'exercer leur mandat d'élus et ont fait le choix de se syndiquer à la CGT.

Le président de la Mission Locale et la direction ont licencié Guillaume en mai 2025. Ils ont aussi voulu licencier Toyfia. Mais l'inspection du travail a refusé son licenciement faisant le lien entre la procédure de licenciement et l'appartenance syndicale de Toyfia...à la CGT ! Malgré cette décision, il a été longtemps interdit à notre camarade de revenir travailler. Rémunérée pour rester chez elle ! Ce n'est qu'après avoir saisi le Tribunal que Toyfia a pu récupérer son droit à venir travailler. Mais dans quelles conditions ?!

La direction interdit les élus du CSE de communiquer avec les salariés, leurs collègues !

Les accidents de travail et les arrêts maladie se multiplient.

À la Mission Locale de Mérignac, défendre les salariés et être syndiqué à la CGT expose à des sanctions. Quand les représentants du personnel CGT agissent, ils sont entravés par l'employeur. Le CSE est empêché de remplir la mission pour laquelle il est élu.

La CGT s'est mobilisée le 27 février 2026

Avant toute reprise de dialogue la CGT revendique :

- **L'arrêt des procédures judiciaires contre les élu-es CGT**
- **La réintégration de notre camarade licencié abusivement**

Mais aussi :

- **L'amélioration de l'organisation et des conditions de travail**
- **Le respect des mandats syndicaux du CSE, des élu-es, du Code du travail.**
- **La protection de la santé et de la sécurité des salarié-es.**
- **La mise en place de mesures concrètes pour la protection de l'ensemble des salarié-es**

Les 16 maires de l'agglomération de Mérignac, parfois élus au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale, sont interpellés. Ils doivent prendre leur responsabilité. Ce sont eux qui notamment valident (ou pas) les procédures coûteuses de licenciements. Rappelons que les Communes financent en partie la Mission Locale.

Cet acharnement contre nos camarades, contre nos élus et mandatés doit cesser. La CGT ne laissera pas faire. Les rendez-vous sont d'ores et déjà pris dans les tribunaux et ailleurs pour d'autres actions.